

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

AMENDEMENT

N ° CD650

présenté par

Mme Bureau-Bonnard, M. Perea, Mme Hérin, Mme Melchior, M. Matras, Mme Gipson, M. Sorre,
M. Simian, Mme Deprez-Audebert, M. Marc Delatte, M. Barbier, M. Blanchet, Mme Brulebois,
M. Haury, M. Trompille, Mme Chapelier, M. Cazenove, Mme Brugnera, M. Thiébaud, M. Batut et
M. Cellier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 1ER E, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.